

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

GENFIT : Information financière du troisième trimestre 2020 et lancement de la renégociation de la dette obligataire

- **Trésorerie et équivalents de trésorerie s'élèvent à 199,3 millions d'euros au 30 septembre 2020**
- **La société propose aux porteurs de ses OCEANes 2022 un rachat partiel et une modification des termes de ses obligations**

Lille (France), Cambridge (Massachusetts, États-Unis), le 16 novembre 2020 – GENFIT (Nasdaq et Euronext: GNFT), société biopharmaceutique de phase avancée engagée dans l'amélioration de la vie des patients atteints de maladies hépatiques et métaboliques, annonce aujourd'hui sa trésorerie au 30 septembre 2020 et son chiffre d'affaires pour les neuf premiers mois de 2020¹, et propose aux porteurs de ses obligations convertibles en actions OCEANes 2022 un rachat partiel et une modification des termes existants.

Situation de Trésorerie

Au 30 septembre 2020, la trésorerie et les équivalents de trésorerie de la Société s'élevaient à 199,3 millions d'euros contre 303,0 millions d'euros un an plus tôt.

Au 30 juin 2020, la trésorerie et les équivalents de trésorerie totalisaient 225,7 millions d'euros.

Chiffre d'affaires²

Le chiffre d'affaires des neuf premiers mois de 2020 s'élève à 350 millions d'euros contre 31 millions d'euros pour la même période en 2019.

Le chiffre d'affaires du 3^{ème} trimestre résulte essentiellement des prestations de services rendues et du chiffre d'affaires réalisés dans le cadre des contrats de licence et de collaboration avec Labcorp et Terns Pharmaceuticals.

¹ Données non auditées établies selon les normes IFRS

² Chiffre d'affaires reconnu en application de la norme IFRS 15

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rappel

Le 30 septembre 2020, GENFIT a annoncé son objectif de réduire de plus de 50% son rythme de consommation de trésorerie d'ici 2022 par rapport à ce qu'il était avant les résultats de la phase 3 RESOLVE-IT.

La Société réitère son objectif consistant ainsi à passer d'un rythme de plus de €110 millions par an avant les résultats de la phase 3 RESOLVE-IT à une consommation de l'ordre de €45 millions en 2022. L'année 2021 sera une année de transition en matière de consommation de trésorerie, principalement en raison du reliquat des dépenses et des sommes restant à décaisser liées aux opérations de clôture de RESOLVE-IT, ainsi que des coûts accompagnant le plan de réduction des effectifs.

Cet objectif intègre les éléments suivants :

- Le programme global de développement clinique d'elafibranor dans la NASH a pris fin, de même que toutes les activités associées à la préparation du lancement d'elafibranor dans cette indication, puisque la probabilité de succès a été jugée trop faible par rapport aux investissements nécessaires. Cela concerne les essais de combinaisons thérapeutiques, les essais pédiatriques ou encore les essais périphériques tels que celui évaluant l'impact d'elafibranor sur la composition lipidique du foie ;
- Un plan global d'économies a été mis en place, incluant notamment le recentrage des activités de R&D et l'arrêt des programmes non prioritaires tels que celui visant l'exploitation du potentiel de la cible RORgt ;
- Un plan de réduction des effectifs est en cours de déploiement. Portant sur 40% du personnel, en France et aux États-Unis, la Société prévoit de terminer ce plan avant la fin de l'année. Son objectif est de redimensionner l'entreprise pour adapter ses effectifs à son nouveau périmètre d'activité.

Rachat partiel et modification des termes des obligations OCEANES 2022

Pascal Prigent, Directeur Général de GENFIT, a déclaré : « *Le rachat partiel et la modification des termes de nos obligations, dont les modalités techniques sont décrites ci-dessous, visent à effacer plus de 50% de la dette financière de GENFIT et à reporter la maturité du solde à l'horizon 2025. Nous pouvons consacrer un maximum de 50 millions d'euros à cette opération qui permettra à la Société de maximiser ses chances de succès dans l'intérêt de toutes les parties prenantes : la Société, ses actionnaires et les*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

porteurs obligataires. Je suis confiant dans notre capacité à mener une discussion constructive avec nos porteurs obligataires pour aboutir à un compromis acceptable qui permettra de positionner la Société dans de bonnes conditions à l'issue des résultats de Phase 3 dans la PBC. »

Rappel des principales modalités des OCEANES 2022

GENFIT a procédé en octobre 2017 à l'émission de 6.081.081 obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles et/ou existantes à échéance 16 octobre 2022 par voie de placement auprès d'investisseurs institutionnels pour un montant nominal de 179.999.997,60 euros (les « OCEANES 2022 »).

Les OCEANES 2022 ont été émises au prix unitaire de 29,60 euros et portent intérêt à un taux annuel de 3,50% payable semestriellement à terme échu les 16 avril et 16 octobre de chaque année.

Les OCEANES 2022 donnent droit à l'attribution d'actions nouvelles et/ou existantes de la Société, à raison d'un ratio de conversion/échange d'UNE action pour UNE OCEANE 2022.

Les OCEANES 2022 ont été admises aux négociations sur le marché libre Euronext Access™ (ISIN : FR0013286903).

Objectifs de la Société

Malgré les mesures fortes de réduction des coûts engagées par la Société, le niveau de trésorerie disponible attendu à l'échéance des OCEANES 2022 ne permet pas, en l'état, d'envisager un remboursement en numéraire du nominal des obligations. Ceci représente un frein important au développement de la Société et à la conduite de sa nouvelle stratégie, avec des conséquences défavorables dans plusieurs domaines : accès aux financements, signature d'accords commerciaux ou d'alliances stratégiques.

Cette situation est donc une contrainte majeure pour la Société et l'ensemble des parties prenantes : porteurs des OCEANES 2022, actionnaires et partenaires financiers et commerciaux.

Les efforts consentis par la Société pour préserver sa trésorerie doivent donc s'accompagner d'un aménagement des OCEANES 2022.

Pour l'assister dans ce rachat partiel et la modification des termes des OCEANES 2022, la Société est accompagnée par Natixis et Kepler Cheuvreux (les « Conseils »).

La Société et ses Conseils ont ainsi élaboré un plan de rachat partiel et de modification des termes des OCEANES 2022 avec plusieurs objectifs :

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

- préserver au maximum la capacité de financement des opérations de la Société ;
- réduire le montant de la dette financière à rembourser ;
- reporter l'échéance du solde de la dette en adéquation avec les prochaines étapes de développement des deux programmes prioritaires de la Société : Phase 3 (ELATIVE™) évaluant elafibranor dans la PBC et technologie NIS4™ pour le diagnostic de la NASH ; et
- maximiser le potentiel de création de valeur à terme pour tous les actionnaires et pour les porteurs des OCEANES 2022.

Schéma proposé aux porteurs des OCEANES 2022

Afin d'atteindre ses objectifs, la Société envisage de procéder en deux volets, interdépendants :

1) Rachat partiel des OCEANES 2022

La Société souhaite réduire le notionnel des OCEANES 2022 de plus de 50% en procédant à un rachat d'obligations qui feront ensuite l'objet d'une annulation. En considérant le niveau actuel de trésorerie et son rythme de consommation attendu ces prochaines années, la Société alloue à ce projet une enveloppe de trésorerie qui ne pourrait dépasser 50 millions d'euros. Celle-ci a été déterminée afin de permettre notamment la poursuite des opérations jusqu'au moment où la Phase 3 (ELATIVE™) évaluant elafibranor dans la PBC pourrait être valorisée.

Toutes les OCEANES 2022 rachetées par la Société le seront au même prix.

Dans l'hypothèse où les demandes de rachat formulées par les porteurs des OCEANES 2022 viendraient à être supérieures au montant maximum de 50 millions d'euros envisagé par la Société, les demandes reçues seront réduites proportionnellement à ce montant tout en respectant l'égalité de traitement de l'ensemble des porteurs.

2) Modification des modalités du solde (post rachat partiel) des OCEANES 2022

Afin de poursuivre sa stratégie et d'être en mesure de maximiser la création de valeur à terme pour ses actionnaires et pour les porteurs des OCEANES 2022, la Société souhaite ajuster les termes des OCEANES 2022 de la façon suivante :

- Un report de la maturité d'une durée additionnelle de 3 ans (à savoir au 16 octobre 2025) qui permettrait à la Société de pouvoir décider, en ayant desserré la contrainte financière, de la meilleure stratégie pour valoriser les résultats de Phase 3 (ELATIVE™) évaluant elafibranor dans la PBC : développement commercial en propre ou partenariat, alliances stratégiques, etc. ;

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

- Un décalage dans le temps de l'ouverture de la période de remboursement par anticipation*³ prévue dans les modalités des OCEANEs 2022 jusqu'au 3 novembre 2023 ; et
- Une hausse du ratio de conversion des OCEANEs 2022 à déterminer, permettant d'augmenter la probabilité de conversion des obligations convertibles résiduelles et donc de renforcer les fonds propres à terme.

Mise en œuvre⁴

Les porteurs des OCEANEs 2022 qui seraient intéressés par la proposition de rachat partiel sont donc invités à se rapprocher de la Société ou de ses Conseils. Les porteurs individuels sont invités à contacter le Représentant de la Masse d'OCEANEs 2022 à l'adresse suivante : genfit@aetherfs.com

La Société annoncera ensuite les termes précis du rachat partiel et de la modification des termes des OCEANEs 2022 (notamment le prix de rachat proposé pour les OCEANEs 2022 ainsi que le ratio de conversion envisagé).

La Société et les porteurs des OCEANEs 2022 pourront alors s'engager contractuellement à procéder au rachat des OCEANEs 2022, étant entendu que ce rachat partiel interviendra postérieurement, et restera conditionné :

- 1) à l'acceptation par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de GENFIT du nouveau ratio de conversion des OCEANEs 2022 ; et
- 2) à l'acceptation par les porteurs des OCEANEs 2022 des ajustements mentionnés précédemment.

La Société procédera alors à la convocation des assemblées générales de ses actionnaires et des porteurs d'OCEANEs 2022, qui devraient se tenir au début du premier trimestre 2021.

À PROPOS DE GENFIT

GENFIT est une société biopharmaceutique avancée engagée dans l'amélioration de la vie des patients atteints de maladies cholestatiques et métaboliques chroniques du foie. GENFIT est pionnier dans le domaine de la découverte de médicaments basés sur les récepteurs nucléaires, fort d'une histoire riche et d'un solide héritage scientifique de près de deux décennies. GENFIT

³ Possibilité de remboursement anticipé aux mains de la Société pouvant encourager la conversion de l'OCEANE en actions, dans l'hypothèse où le cours de bourse de la Société excède 150% du prix de conversion sur une période déterminée.

⁴ A ce stade, la renégociation des termes est encore à l'état de projet.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

recrute actuellement des patients pour un essai clinique de Phase 3 évaluant elafibranor dans la cholangite biliaire primitive (PBC). Abordant la prise en charge clinique des patients atteints de maladies hépatiques à travers une approche intégrée, GENFIT développe également NIS4™, une technologie nouvelle de diagnostic visant à faciliter l'identification des patients atteints de NASH « à risque ». NIS4™ fait l'objet d'un accord de licence à la Société LabCorp® pour le développement et la commercialisation aux Etats-Unis et au Canada d'un test diagnostic moléculaire sanguin basé sur cette technologie. GENFIT est installée à Lille, Paris et Cambridge, MA (États-Unis). GENFIT est une société cotée sur le Nasdaq Global Select Market et sur le marché réglementé d'Euronext à Paris, Compartiment B (Nasdaq et Euronext : GNFT). www.genfit.fr

AVERTISSEMENT

Ce communiqué de presse contient des déclarations prospectives à propos de GENFIT, y compris au sens où l'entend le *Private Securities Litigation Reform Act* de 1995 et en particulier des déclarations prospectives relatives à notre capacité à renégocier les termes de nos obligations convertibles OCEANE 2022, à notre capacité à mettre en œuvre nos plans de restructurations, incluant un projet de réduction de nos effectifs, et à l'impact de ces plans et négociations sur notre capacité à réduire significativement, durant les prochaines années, nos dépenses opérationnelles et notre consommation de trésorerie ; en particulier dans un contexte incertain lié notamment à la pandémie de Covid-19 pouvant affecter significativement nos prévisions de revenus, certaines dépenses opérationnelles liées notamment à nos essais cliniques, et par voie de conséquence, nos estimations de consommations de trésorerie prévisionnelles. L'utilisation de certains mots, comme « penser », « potentiel », « espérer », « devrait », « objectif » et d'autres tournures ou expressions similaires, a pour but d'identifier ces déclarations prospectives. Bien que la Société considère que ses projections soient basées sur des hypothèses et attentes raisonnables de sa Direction Générale, ces déclarations prospectives peuvent être remises en cause par un certain nombre d'aléas et d'incertitudes connus ou inconnus, ce qui pourrait donner lieu à des résultats substantiellement différents de ceux décrits, induits ou anticipés dans lesdites déclarations prospectives. Ces aléas et incertitudes comprennent, parmi d'autres, les incertitudes inhérentes à la recherche et développement, y compris dans le domaine des biomarqueurs, au progrès et aux résultats des essais cliniques prévus et en cours, aux examens et autorisations d'autorités réglementaires concernant ses candidats-médicaments et solutions diagnostiques, à la fluctuation des devises, à la capacité de la Société à continuer à lever des fonds pour son développement, ainsi qu'à ceux développés à la section 4 « Principaux Risques et incertitudes » du Document de Référence 2019 de la Société déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 27 mai 2020 sous le numéro D.20-0503 disponible sur les sites Internet de GENFIT (www.genfit.fr) et de l'AMF (www.amf-france.org) et qui ont été revus comme indiqué à la Section 8 du Rapport

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Semestriel d'Activité et Financier au 30 juin 2020 et à ceux développés dans les documents publics et rapports déposés auprès de la *Securities and Exchange Commissions* (« SEC ») américaine, notamment le formulaire 20-F de la Société daté du 27 mai 2020. De plus, même si les résultats, la performance, la situation financière et la liquidité de la Société et le développement du secteur industriel dans lequel elle évolue sont en ligne avec de telles déclarations prospectives, elles ne sauraient être prédictives de résultats ou de développements dans le futur. Ces déclarations prospectives ne sont valables qu'à la date de publication de ce document. Sous réserve de la réglementation applicable, la Société ne prend aucun engagement de mise à jour ou de révision des informations contenues dans ce communiqué, que ce soit en raison de nouvelles informations, d'évènements futurs ou autres.

CONTACT GENFIT

GENFIT | Investisseurs

Naomi EICHENBAUM – Relations Investisseurs | Tel : +1 (617) 714 5252 | investors@genfit.com

RELATIONS PRESSE | Media

Bruno ARABIAN – Ulysse Communication | Tel : 06 87 88 47 26 | barabian@ulyse-communication.com

Hélène LAVIN – GENFIT | Tel : 03 20 16 40 00 | helene.lavin@genfit.com